

## **GT Evolution de la chaîne hiérarchique en surveillance – 16 juin 2010**

### **Déclaration préalable du SNAD CGT**

La réunion de ce groupe de travail est à nouveau l'occasion pour nous d'affirmer un certain nombre d'exigences. L'évolution de la chaîne hiérarchique de la surveillance est un sujet important et complexe. Mais il ne règle pas à lui seul la question de l'avenir des services douaniers de la surveillance. Ce sujet ne répond pas non plus, loin s'en faut, à l'ensemble des revendications des personnels.

Nous aurons l'opportunité d'intervenir dans la discussion à propos de certaines dispositions reprises dans les documents que vous nous avez transmis, notamment sur les sujets indemnitaires et sur les « modalités de sélection » des agents inscrits pour des emplois A en surveillance.

Dans le prolongement de notre déclaration préalable au groupe de travail du 8 avril dernier, nous souhaitons rappeler ici notre exigence de l'arrêt des suppressions d'emplois qui contribuent à la destruction du service public douanier, toutes branches confondues, et dans le cadre général de cette politique, à la destruction de l'emploi public.

Nous confirmons notre exigence, en référence au vœu soumis par l'ensemble des syndicats et adopté par le CTPC du 15 décembre 2008, d'une refonte concertée et globale de l'instruction-cadre sur les missions et le dispositif général d'organisation de la surveillance, ainsi que d'une juste rémunération des différents acteurs de la surveillance.

Nous vous rappelons à cette occasion, au-delà de la nécessité d'une véritable revalorisation salariale, les revendications que nous formulons pour une revalorisation de l'indemnité de risque au niveau de 110 points et pour un nouveau dispositif de bonification qui permette, dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité du travail, un départ anticipé à la retraite dans de bonnes conditions. Nous souhaitons ainsi la mise en place d'une bonification d'un trimestre par an d'exercice en surveillance.

C'est aujourd'hui d'ailleurs, que le gouvernement annonce ces choix de réforme en matière de retraite, qui englobent vraisemblablement ses orientations concernant les modalités de reconnaissance de la pénibilité du travail.

D'autre part, nous insistons pour que vous suspendiez tous les projets de restructurations et de fermetures d'unités, et de façon plus générale de services douaniers. Il ne passe plus un jour sans qu'on apprenne, ici ou là, que telle ou telle unité va fermer.

La dégradation des conditions de vie et de travail des agents, le manque de lisibilité dans leur avenir, la soumission des relations sociales à la seule contrainte des objectifs chiffrés de performance, sont générateurs d'une souffrance au travail qui s'est désormais installée en douane.

Vous le savez, l'ensemble de ces exigences, que nous soulevons à nouveau aujourd'hui, ont été évoquées avec le ministre de tutelle François BAROIN vendredi dernier à La Rochelle. Elles seront au centre des discussions que nous aurons lors de l'audience ministérielle du 25 juin prochain.